

# COMMUNE DE NEUF BERQUIN

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018

Convocation le 14 septembre 2018

Présents : M. Bernard DEBEUGNY, M. Maxime CREPIN, Mme Jacqueline DELARRE, Mme Brigitte DESCAMPS, M. Serge OLIVIER, M. Sylvain PETITPREZ, M. Frédéric ROGLIN Mme Armelle SIMAO, M. Philippe BERTIN, M. Bernard DELOUX, Mme Patricia BROUCQSAULT, Mme Julienne BERTELOOT

Procurations : Mme Marie-France LOGIE à Mme Brigitte DESCAMPS, Mme Cathy CAPELLE à M. Philippe BERTIN, M. Franck QUAGEBEUR à Mme Jacqueline DELARRE

Secrétaire de séance : M Serge OLIVIER

### **Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2018**



#### **Embauche d'un agent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) en convention avec Cap Emploi**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut employer des personnes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC).

Dans le cadre du décret n°2009-1142 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion, Monsieur le Maire souhaite employer 1 agent pour la maintenance des bâtiments et des locaux communaux.

**Adopté à l'unanimité**



#### **Adhésion de la commune de Neuf Berquin à la compétence éclairage public option B du syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre (SIECF)**

La Commune de NEUF BERQUIN a déjà confié la compétence éclairage public Option A (investissement) au SIECF ; Elle a la possibilité de confier la compétence éclairage public Option B (maintenance) au SIECF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Le Conseil a décidé d'adhérer au SIECF pour la compétence éclairage public option B (maintenance et investissement), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Adopté à l'unanimité**



### **Rachat des garages 11 ter rue de Cassel**

La CCFI avait acquis les garages situés au 11 ter rue de Cassel.

Elle a donné un avis favorable pour les vendre à la commune au prix de 9 000 €.

Il s'agira de déconstruire ces garages afin d'améliorer le stationnement des riverains et des visiteurs à proximité.

Le Conseil a décidé d'accepter le rachat des garages situés au 11 ter rue de Cassel, d'authentifier cet achat par acte notarié et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet acte et les documents nécessaires pour la réalisation de la présente décision.

**Adopté à l'unanimité**



### **Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Rapport de la réunion du 19 juin 2018**

L'objet du présent rapport est de constater, dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les transferts de charges liés à l'exercice de cette compétence par les communes.

**Débat :**

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il y a effectivement eu une baisse de 50 % du taux du syndicat de communes (USAN) mais également une hausse de 104.35 % du taux de l'intercommunalité.

Il est également précisé que certaines communes ne paient ni la contribution budgétaire ni l'ancienne contribution fiscalisée CFE reconvertie en contribution budgétaire. Il existe donc une inégalité de traitement.

De plus, la CLECT n'a jamais répondu aux interrogations de Monsieur le Maire concernant :

- le retour de compétence en matière d'urbanisme vers la commune (délivrance des Certificats d'Urbanisme d'Information), question posée à maintes reprises.
- la double cotisation de la commune auprès de l'ancienne ATD et de l'Agence d'Ingénierie Départementale qui doit être remboursée après la réunion de la CLECT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas approuver le rapport de la CLECT.

**Adopté à l'unanimité**



### **Subventions exceptionnelles**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer des subventions exceptionnelles

- de 30,00 € à la Ligue Française contre la sclérose en plaques.

- de 221,00€ à l'Association Les Sympathiques pour sa participation à la cavalcade 2018.

- de 228,00€ à l'Association Tennis Club de Neuf Berquin pour sa participation à la cavalcade 2018

### **Adopté à l'unanimité**



#### **Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention avec le Conseil Départemental du Nord concernant l'entretien du domaine public départemental – signalisation horizontale**

Monsieur le Maire informe que pour des raisons de sécurité, il est préférable de ne pas effectuer de marquage central au sol entre la rue Montigny et la rue Ferdinand Capelle ;

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal

### **DELIBERE**

**Article unique :** Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie avec le Conseil Départemental concernant l'entretien du domaine public départemental concernant la signalisation horizontale en précisant le non marquage central de la section entre la rue Montigny et la rue Ferdinand Capelle afin d'inciter les automobilistes à être plus vigilants et à ralentir ;

### **Adopté à l'unanimité**



#### **Adhésion à un réseau intercommunal de bibliothèques / médiathèques**

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la CCFI de mettre en place un réseau des bibliothèques et médiathèques pour le territoire ;

La CCFI souhaite s'appuyer sur le réseau existant de « La Serpentine » afin de développer la lecture publique sur le territoire. Il s'agira de mettre en place des actions autour du livre et de la culture de l'écrit en général.

La mise en réseau sur le territoire facilitera l'accès à la culture pour tous, améliorera la qualité de l'offre de service. Elle permettra de mutualiser les moyens, de moderniser et dynamiser les structures, d'attirer ainsi un nouveau public.

Les bénéfices de cette mise en réseau seront d'avoir un catalogue commun, de faire circuler les œuvres par navette, d'avoir un coordinateur pour épauler les bénévoles et animer le réseau et d'avoir une communication commune.

Aussi, la CCFI demande à chaque commune une délibération d'engagement afin de connaître leur adhésion à cette mise en réseau des médiathèques et bibliothèques à l'échelle de son territoire. L'engagement de la commune ne dépasserait pas 1.50 € par habitant.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal

**DELIBERE**

**Article 1er :** Adhérer au réseau intercommunal de bibliothèques / médiathèques et sur la prise en charge d'une partie du fonctionnement.

**Article 2 :** Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

**Adopté à l'unanimité**



**Tarifs restauration scolaire - modification**

Il s'agit de modifier la répartition entre le prix des activités périscolaires de la pause méridienne et celui des repas. Le tarif reste le même pour les familles.